
DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE
AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN ESPACE EVENEMENTIEL**

1. Un formulaire de demande d'agrément à retirer à la Direction du Guichet Unique ou dans les Directions Régionales et Départementales du Ministère en charge du Tourisme à l'intérieur ;
2. Une photocopie de la CNI ou l'attestation d'identité ou le titre de séjour du promoteur;
3. Une copie du registre de commerce et de crédit mobilier ;
4. Un casier judiciaire ;
5. Un certificat de résidence ;
6. Une lettre d'attribution ou contrat de bail commercial ;
7. Une copie du Procès-verbal de visite de l'ONPC (les établissements en exploitation);
8. Une copie du certificat de salubrité délivré par l'INHP (les établissements en exploitation);
9. Un audit environnemental et social (pour éviter la nuisance sonore) ;
10. Le plan d'affaire (business plan avec la description des prestations fournies) ;
11. Une copie des statuts s'il s'agit d'une personne morale ;
12. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie ;

NB : le dossier doit être fourni en **dix (10) exemplaires** dont un original et **neuf (09) photocopies** reliées en spiral.

**MINISTERE DU TOURISME
ET DES LOISIRS**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail**

DIRECTION DU GUICHET UNIQUE

LE DIRECTEUR

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ESPACE
EVENEMENTIEL**

DENOMME :

Réf. :/MINTOUR/DGU/ **du**

Nom et prénoms du promoteur :

Profession :

Nationalité :

Adresse : Tél. :

EMAIL :

Régime Fiscal :

Nature juridique :

N° Identifiant Unique (CEPICI) :

Situation géographique :

Capacité d'accueil :

Montant des investissements prévus :

Nombre d'emplois créés :

Nom et Prénoms du gérant :

Nationalité :

Diplôme (s) :

Signature de l'Agent DGU

Signature du promoteur

CONTROLE JUILLET 2019